



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé****Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité****Treizième réunion**Genève (réunion hybride), 1^{er} et 2 novembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion****Qui se tiendra sous forme hybride – il sera possible d'y participer
en personne ou à distance – au Palais des Nations, à Genève,
à partir du 1^{er} novembre 2021 à 15 heures dans la salle XXI*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Débat de fond : Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire.
3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la douzième réunion.
4. Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la réunion.

* Tous les membres des délégations devront s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/e/tos-icp13>. Ceux qui participent à distance recevront un lien vers le site de la réunion dans les jours précédant l'ouverture de celle-ci. Ceux qui participent en personne aux réunions au Palais des Nations devront se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE, à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



II. Annotations

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information/examen</i>
Ordre du jour	ECE/CECI/ICP/2021/1	Information
Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022	ECE/CECI/2021/2, annexe II	Information
Progress report on the Innovation for Sustainable Development Review of Moldova (Rapport d'étape de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova)	ECE/CECI/ICP/2021/INF.1	Examen
Progress report on the Innovation for Sustainable Development Review of Uzbekistan (Rapport d'étape de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ouzbékistan)	ECE/CECI/ICP/2021/INF.2	Examen
Progress report on the work of the Task Force on Innovation Policy Principles (Rapport d'activité sur les travaux de l'Équipe spéciale des principes applicables aux politiques d'innovation au service du développement durable)	ECE/CECI/ICP/2021/INF.3 ECE/CECI/ICP/2021/INF.4	Examen Examen
Overview of developing and fundraising for further activities supporting innovation for sustainable development (Aperçu de l'élaboration d'autres activités de soutien à l'innovation au service du développement durable et de la collecte de fonds pour les financer)		

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2021/1.

1. L'Équipe adoptera son ordre du jour.
2. La treizième réunion aura pour objectifs :
 - a) D'examiner les questions de fond liées au programme de travail de l'Équipe de spécialistes et d'en débattre ;
 - b) De passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la douzième réunion, en 2019, et de convenir d'un plan d'activités à mettre en œuvre jusqu'à la quatorzième réunion, en 2022. L'Équipe a tenu des consultations informelles en novembre 2020.
3. Lorsqu'il y a lieu, l'Équipe élit son Bureau conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 19). Le mandat des nouveaux membres du Bureau commencera à la fin de la présente réunion.

2. Débat de fond : Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire

4. Le débat de fond prendra la forme d'un séminaire sur le thème de « Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire », qui sera l'occasion d'une mise en commun des connaissances et des politiques dans ce domaine au niveau international. Il représente la suite des travaux que l'Équipe a menés pendant une réunion consacrée à l'économie circulaire en 2017. Les participants au débat réagiront aux résultats de la soixante-neuvième session de la Commission, consacrée au thème « Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles », qui s'est tenue les 20 et 21 avril 2021. À cette session, les États membres ont souligné l'importance qu'ils attachent à la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'action menée pour « reconstruire en mieux » après la COVID-19.

5. En conséquence, dans leur décision B(69), paragraphes 10-14¹, les États membres ont tracé la voie vers des actions concrètes destinées à soutenir la transition, y compris pour les mécanismes intergouvernementaux de la CEE et le secrétariat, avec des implications concrètes pour l'Équipe de spécialistes².

6. L'Équipe a travaillé sur l'économie circulaire dans le cadre de plusieurs activités, notamment au cours de la réunion qu'elle a consacrée à ce sujet en 2017, de la réunion sur la quatrième révolution industrielle qu'elle a tenue en 2018, de la réunion sur les villes intelligentes et durables qui a eu lieu en 2019, ainsi que d'une séance sur les moyens d'exploiter les marchés publics pour renforcer l'innovation en faveur de l'économie circulaire et de l'économie de plateforme qui s'est déroulée pendant ses consultations informelles en 2020.

7. En 2017, l'Équipe a consacré sa réunion de fond au thème « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » et a répertorié les meilleures pratiques et les recommandations à adresser aux décideurs politiques pour stimuler l'innovation et la transition vers l'économie circulaire.

8. L'Équipe a recommandé les politiques suivantes comme étant susceptibles de faciliter la transition vers l'économie circulaire :

- L'adoption d'instruments de réglementation, ce qui suppose entre autres une meilleure application et un meilleur respect de la législation existante en la matière, la révision des textes pertinents, ainsi que de nouvelles mesures et réglementations ;
- La mise en œuvre, l'application et l'adoption de règlements, de normes et de codes de conduite intelligents ;
- L'adoption d'incitations fiscales, notamment sous la forme de taxes, de droits et de redevances, et la promotion de services d'information et de conseil et de campagnes de sensibilisation ;
- La promotion d'investissements publics dans la recherche-développement, dans l'acquisition de savoir-faire, la formation et l'infrastructure, dans des projets de symbiose industrielle et des pôles d'activité, et dans l'utilisation des marchés publics pour favoriser l'innovation ;
- L'encouragement de l'innovation et une politique dynamique d'investissements publics et privés dans des technologies, des systèmes et des compétences permettant d'économiser des ressources ;
- L'abolition des subventions et des exonérations de taxes ayant des effets néfastes sur l'environnement ;
- La création de meilleures conditions de marché pour les produits et services ayant un moindre impact sur l'environnement sur l'ensemble de leur durée de vie utile et, dans

¹ https://unece.org/sites/default/files/2021-05/E_ECE_1494_e_Final.pdf.

² Voir les paragraphes 10 à 14 de la décision B(69) : https://unece.org/sites/default/files/2021-05/E_ECE_1494_e_Final.pdf.

le cas des produits, ayant pour caractéristiques d'être durables, réparables et recyclables.

9. Cette année, le séminaire sera l'occasion pour les représentants de faire le point sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations et de rendre compte de l'expérience acquise en la matière dans la région de la CEE et des meilleures pratiques qui en ressortent. Une attention particulière sera accordée aux feuilles de route nationales pour l'innovation et l'économie circulaire, à l'adoption de mécanismes destinés à soutenir les entreprises, notamment les PME, aux marchés publics favorisant l'innovation et au soutien à l'économie de plateformes et à l'économie de partage. L'Équipe examinera les évolutions intervenues et les progrès réalisés dans la région au cours des quatre dernières années et recommandera de nouvelles actions.

10. Les questions à examiner sont notamment les suivantes :

a) Comment les pays de la CEE peuvent-ils encourager davantage l'entrepreneuriat innovant pour une économie circulaire ? Quels mécanismes de soutien – politiques, réglementaires et financiers – sont déjà en place, et qu'est-ce qui peut être amélioré ?

b) Comment les pays membres de la CEE peuvent-ils garantir la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour l'innovation – pouvant remédier aux obstacles réglementaires qui entravent certaines activités et stratégies d'entreprise (rôle de la législation, de la réglementation et des normes) ?

c) Quelles sont les incitations possibles pour permettre à l'innovation de produire de nouvelles pratiques commerciales plus durables (fiscalité et subventions, notamment) ? Comment l'utilisation des marchés publics pour favoriser l'innovation peut-elle promouvoir la transition vers l'économie circulaire ?

d) Comment les pays de la CEE peuvent-ils soutenir et faciliter la contribution de l'économie de plateformes à la transition vers l'économie circulaire ?

e) Comment les pays devraient-ils garantir la cohérence des politiques (autrement dit, comment coordonner l'appui à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au développement durable) ?

11. Ce séminaire jettera les bases de l'élaboration de bonnes pratiques et de recommandations sur les politiques à mener pour mettre l'innovation au service de l'économie circulaire dans la région de la CEE ; un document d'orientation sera élaboré en tant que contribution aux travaux de la session du printemps 2022 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la douzième réunion

Document(s) : ECE/CECI/ICP/2021/INF.1 ; ECE/CECI/ICP/2021/INF.2 ; ECE/CECI/ICP/2021/INF.3.

12. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront informés des principaux résultats et aspects marquants des travaux menés depuis sa douzième réunion, notamment sur les points suivants :

a) Les documents d'orientation intitulés « Reconstruire en mieux : utiliser les plateformes pour favoriser l'échange d'informations et le progrès dans la transition vers une économie circulaire » et « Reconstruire en mieux : exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable », soumis à la session de 2021 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) Les premiers résultats des travaux de l'Équipe spéciale des principes applicables aux politiques d'innovation au service du développement durable ;

c) L'état d'avancement des études sur l'innovation au service du développement durable (Innovation for Sustainable Development Reviews) pour l'Arménie, l'Ouzbékistan et la République de Moldova ;

d) L'état d'avancement du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine ;

e) L'état d'avancement du programme de renforcement des capacités relatives à l'utilisation des marchés publics pour stimuler l'innovation mené en Géorgie, sur la base des recommandations de l'étude sur l'innovation au service du développement durable menée dans ce pays ;

f) La publication d'un manuel intitulé « Supporting Innovative High-Growth Enterprises in Eastern Europe and the South Caucasus » (Appui aux entreprises innovantes à forte croissance en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud) et la conduite en mars 2021 de formations en ligne sur les politiques et les mécanismes de soutien aux entreprises innovantes à forte croissance pour la sous-région de l'Europe de l'Est et du Caucase ;

g) Le soutien à l'exécution de la stratégie d'innovation au service du développement durable adoptée par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), y compris en ce qui concerne l'élaboration du prochain manuel sur les incubateurs d'entreprises et la mise au point d'un plan d'action pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie dans le cadre du projet intitulé « Strengthening innovation policies for SPECA countries in support of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030) financé par le Compte de l'ONU pour le développement (12^e tranche) ;

h) L'organisation, en collaboration avec la CESAP, de la session annuelle du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, relevant du programme SPECA ;

i) Les contributions aux activités de renforcement des capacités réalisées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ;

j) L'appui apporté, en coopération avec le sous-programme Commerce, à certains États membres, à leur demande, pour l'élaboration de feuilles de route ou de plans d'action en faveur de la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines, notamment les marchés publics au service de l'innovation, dans le cadre du projet intitulé « Accelerating the transition towards a Circular Economy in the ECE region » (Accélération de la transition à l'économie circulaire dans la région de la CEE) financé par le Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche) ;

k) Les contributions aux préparatifs pour le Forum régional pour le développement durable prévu en 2021 ;

l) Le lancement d'épisodes pilotes de la série de podcasts « Innovation Matters ».

13. Les membres de l'Équipe de spécialistes seront invités à faire le bilan des activités menées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus par l'Équipe.

4. Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022

Document(s) : ECE/CECI/2021/2, annexe II ; ECE/CECI/ICP/2021/INF.4.

14. Le secrétariat informera l'Équipe des principaux résultats de la quatorzième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue sous forme de réunion hybride du 2 au 4 juin 2021.

Plan d'activités pour la période 2021-2022

15. L'Équipe examinera les propositions relatives aux travaux à mener pendant le reste de 2021 et en 2022, conformément au plan d'activités intersessions pour 2021-2022 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2021/2, annexe II).

16. Les plans et les propositions correspondent aux demandes exprimées par les États membres et aux ressources dont dispose le secrétariat. Parmi les propositions qui ont été faites, on peut citer les suivantes :

Activités

17. La session de 2022 du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du programme SPECA sera organisée en collaboration avec la CESAP. Une conférence d'orientation se tiendra immédiatement après la session.

Études nationales sur l'innovation au service du développement durable

18. Deux études nationales sur l'innovation au service du développement durable, concernant la République de Moldova et l'Ouzbékistan, sont en cours d'achèvement en coopération avec les Gouvernements concernés. L'étude sur la République de Moldova sera publiée à la fin de 2021, et celle sur l'Ouzbékistan au début de 2022. Une étude concernant l'Arménie sera lancée et les premières réunions d'enquête avec des experts internationaux et des parties prenantes nationales seront menées au cours du premier semestre de 2022.

Recensement des politiques d'innovation

19. Des réunions du réseau des points de contact nationaux pour le recensement des politiques d'innovation seront régulièrement organisées pour permettre la mise en commun des bonnes pratiques en matière de politiques publiques et le renforcement de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre les recommandations issues du recensement des politiques d'innovation. Une publication de suivi faisant le point sur les progrès accomplis et analysant en profondeur 2 ou 3 questions de politique générale sera publiée en 2022 sous la direction du réseau.

Principes et stratégie des politiques d'innovation

20. Un groupe d'étude établi par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité poursuivra l'élaboration de principes d'action sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable. Une large consultation multipartite se poursuivra sur la base des travaux de la première réunion que le groupe d'étude a tenue en mai 2021.

Renforcement des capacités

21. Dans le cadre du suivi de l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable effectuée en Géorgie, la CEE mettra en œuvre dans ce pays un programme de renforcement des capacités sur le thème des marchés publics favorisant l'innovation, conformément à l'accord conclu avec le Gouvernement. Parmi les activités qui seront menées, on peut citer l'élaboration d'un manuel sur les marchés publics favorisant l'innovation, basé sur les meilleures pratiques internationales, et un voyage d'étude pour quatre fonctionnaires géorgiens dans l'un des États membres de la CEE.

22. Une fois terminée l'étude sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova, la CEE conviendra avec ce pays d'un programme de renforcement des capacités pour 2022.

23. Dans le cadre du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du programme SPECA, un plan d'action pour la stratégie SPECA d'innovation au service du développement durable sera élaboré sur la base des analyses d'écart réalisées pour tous les pays visés par le programme SPECA en 2020. Un renforcement supplémentaire des capacités nationales sera fourni sur demande aux pays du programme SPECA sur la base de ces analyses d'écart et à l'aide d'un manuel sur l'utilisation

d'incubateurs d'entreprises pour promouvoir le développement durable dans la sous-région du programme SPECA ainsi que d'un examen des meilleures pratiques en matière de nouvelles politiques industrielles effectué en 2020. Le Kirghizistan est le premier pays à avoir demandé un tel soutien pour le renforcement de ses capacités. Le plan d'action pour la stratégie SPECA d'innovation au service du développement durable et les activités de renforcement des capacités connexes seront mis en œuvre dans le cadre du projet intitulé « Strengthening innovation policies for SPECA countries in support of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Renforcement des politiques d'innovation des pays visés par le programme SPECA, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030) financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

24. La CEE continuera à contribuer au volet « renforcement des capacités » des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, faisant suite à un webinaire pilote réussi en 2020, et contribuera à d'autres travaux menés par des entités des Nations Unies, tels que le P166 de la CNUCED sur le renforcement des capacités des pays de la CEE en matière de sciences, de technologie et d'innovation. La CEE produira d'autres épisodes de la nouvelle série de podcasts « Innovation Matters », et souhaite recevoir des propositions de sujets et d'intervenants.

25. En s'appuyant sur les travaux déjà menés par l'Équipe sur l'innovation au service de l'économie circulaire et sur les marchés publics favorisant l'innovation, et en coopération avec le sous-programme Commerce, la CEE aidera certains États membres, sur demande, à élaborer des feuilles de route ou des plans d'action pour la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines, dans le cadre du projet intitulé « Accelerating the transition towards a Circular Economy in the ECE region » (Accélération de la transition à l'économie circulaire dans la région de la CEE) financé par le Compte de l'ONU pour le développement (13^e tranche).

26. L'Équipe est invitée à examiner et à approuver le plan d'activités pour le reste de 2021 et pour 2022.

27. La CEE recherche activement des fonds extrabudgétaires qui permettraient de soutenir un engagement accru, notamment dans les pays du programme SPECA, en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que dans les Balkans occidentaux. Le secrétariat présentera les activités envisageables et les besoins en ressources pour 2022 (ECE/CECI/ICP/2021/INF.4).

5. Questions diverses

28. L'Équipe décidera de la date de sa quatorzième réunion. Le secrétariat propose de la tenir les 14 et 15 novembre 2022.

6. Adoption du rapport de la réunion

29. Le rapport sera adopté à la fin de la réunion.

Annexe

Calendrier provisoire

*Horaire**Point de l'ordre du jour*

Lundi 1^{er} novembre 2021

15 heures-18 heures Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
Point 2. Débat de fond : Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire.

Mardi 2 novembre 2021

10 heures-11 heures Point 3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la douzième réunion.

11 heures-13 heures Point 4. Plan d'activités intersessions pour la période 2021-2022.

15 heures-15 h 30 Point 5. Questions diverses.

15 h 30-18 heures Point 6. Adoption du rapport de la réunion.
